



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Surveillance : ordonnance n°2015-1242 et perspectives

Juliette Auricoste, Chef du bureau de la santé des végétaux, Direction générale de l'alimentation
26 novembre 2015

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



Contexte de la mise en place de la gouvernance sanitaire

- Du Traité de Rome (1957) à la PAC 2014-2020, de la directive 2000/29 au règlement santé végétale : une gouvernance européenne
- Une production de qualité et en quantité, au cœur de l'augmentation des échanges internationaux
- Élargissement des attentes : de la sécurité alimentaire aux enjeux environnementaux et patrimoniaux
- Implication croissante d'une grande diversité d'acteurs



Les grands principes de la nouvelle gouvernance

- **Continuité de l'engagement de l'État**
 - modernisation du pilotage et des financements
 - anticip° des évolutions réglementaires internationales
- **Mutualisation des compétences** au service de l'État et des filières
 - reconnaissance de structures opérationnelles : OVS, OVVT, ASR
 - meilleur encadrement des délégations
- **Amélioration de la concertation** avec les parties prenantes
 - au niveau national : CNOPSAV
 - au niveau régional : CROPSAV



Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (n°2014-1170 du 13 octobre 2014)

Habilitation pour des ordonnances dans un délai de 12 mois, en particulier pour:

- modifier et simplifier le régime applicable aux groupements de défense contre les organismes nuisibles et à leurs fédérations, prévus aux articles L. 252-1 à L. 252-5 du code rural et de la pêche maritime ;
- organiser la surveillance en matière de santé animale, de santé végétale et d'alimentation, en définissant les missions et obligations respectives des principaux acteurs en matière de surveillance ainsi que les conditions dans lesquelles ils échangent des informations et coordonnent leur action en s'appuyant sur le maillage territorial des laboratoires d'analyses départementaux.



Ordonnance n°2015-1242 du 7 octobre relative à l'organisation de la surveillance en matière de santé animale, de santé végétale et d'alimentation

- Reconnaissance de réseaux sanitaires
- Constitution de plate-formes d'épidémiosurveillance
- Simplification FREDON / FDGDON :
 - L'agrément des GDON par le préfet des FDGON et FREDON par le ministre est supprimé,
 - Ne sont plus demandés les statuts types établis par le ministre chargé de l'agriculture,
 - Les groupements et leurs fédérations ne sont plus soumis au contrôle permanent du ministère.





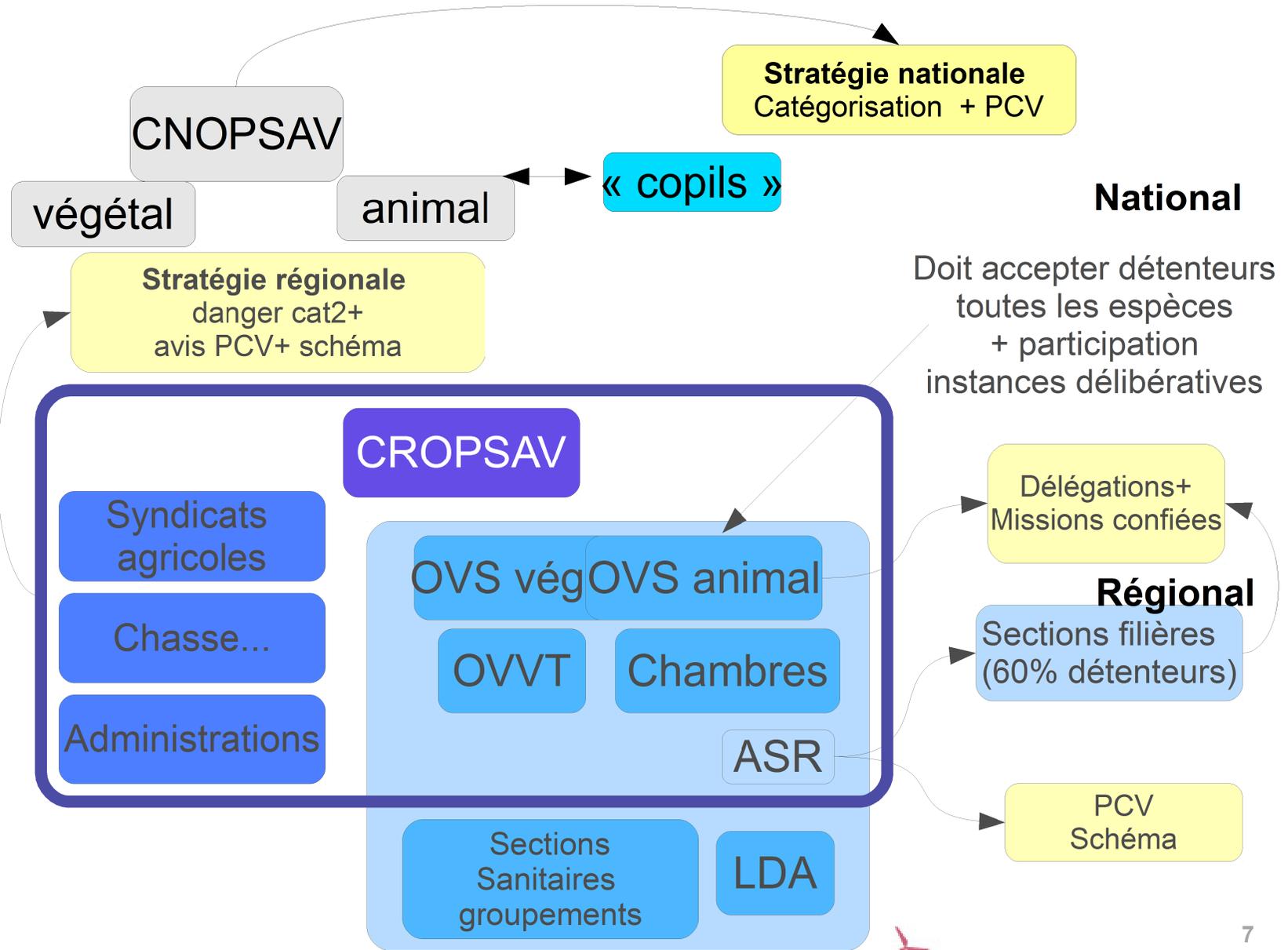
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Les réseaux sanitaires

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr





Ordonnance 2015-1242 : réseaux

- Réseaux de détenteurs (L.201-2) ;
- Personnes morales
- Coordonnent les mesures prévues aux L.201-3 et L.201-4
- Reconnaissance / règle des 60 % (détenteurs ou surfaces ou volumes ou CA)
- Ressort géographique : national ou dans certains cas région(s)



Ordonnance 2015-1242 : réseaux

- Clauses types de contrat / partenaires réseau
- Adhésion au réseau : peut être imposée
- Accès des données pour les vétérinaires sanitaires





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Plateforme d'épidémiosurveillance en santé du végétal

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



Objectif général :
mieux surveiller pour connaître la situation
sanitaire, et améliorer en continu la surveillance
et les actions menées

... en particulier :

- Pouvoir agir vite et bien
- Rendre compte et communiquer
- Analyser l'efficacité des stratégies mises en œuvre



- **Trois niveaux de surveillance :**

- Surveillance événementielle
- Surveillance programmée
- Surveillance dans le cadre de foyers

- **Plusieurs dispositifs contribuent à un ou plusieurs niveaux de surveillance :**

Epidémiosurveillance Ecophyto

Surveillance mise en œuvre
par les professionnels

Certification des semences et plants

Surveillance de la santé des forêts

Surveillance officielle des
organismes réglementés

...

→ chacun avec son pilotage, ses acteurs et son budget propres

Par exemple : épidémiosurveillance Ecophyto → CNE, CRE



- **L'interprétation des données et leur valorisation doit répondre à différents objectifs et pas de temps :**
 - en continu (BSV, gestion des alertes, ...)
 - annuel : bilans sanitaires de campagne (+ rapport annuel au Parlement)
 - analyses approfondies à des pas de temps plus espacés, pouvant notamment alimenter des travaux de recherche

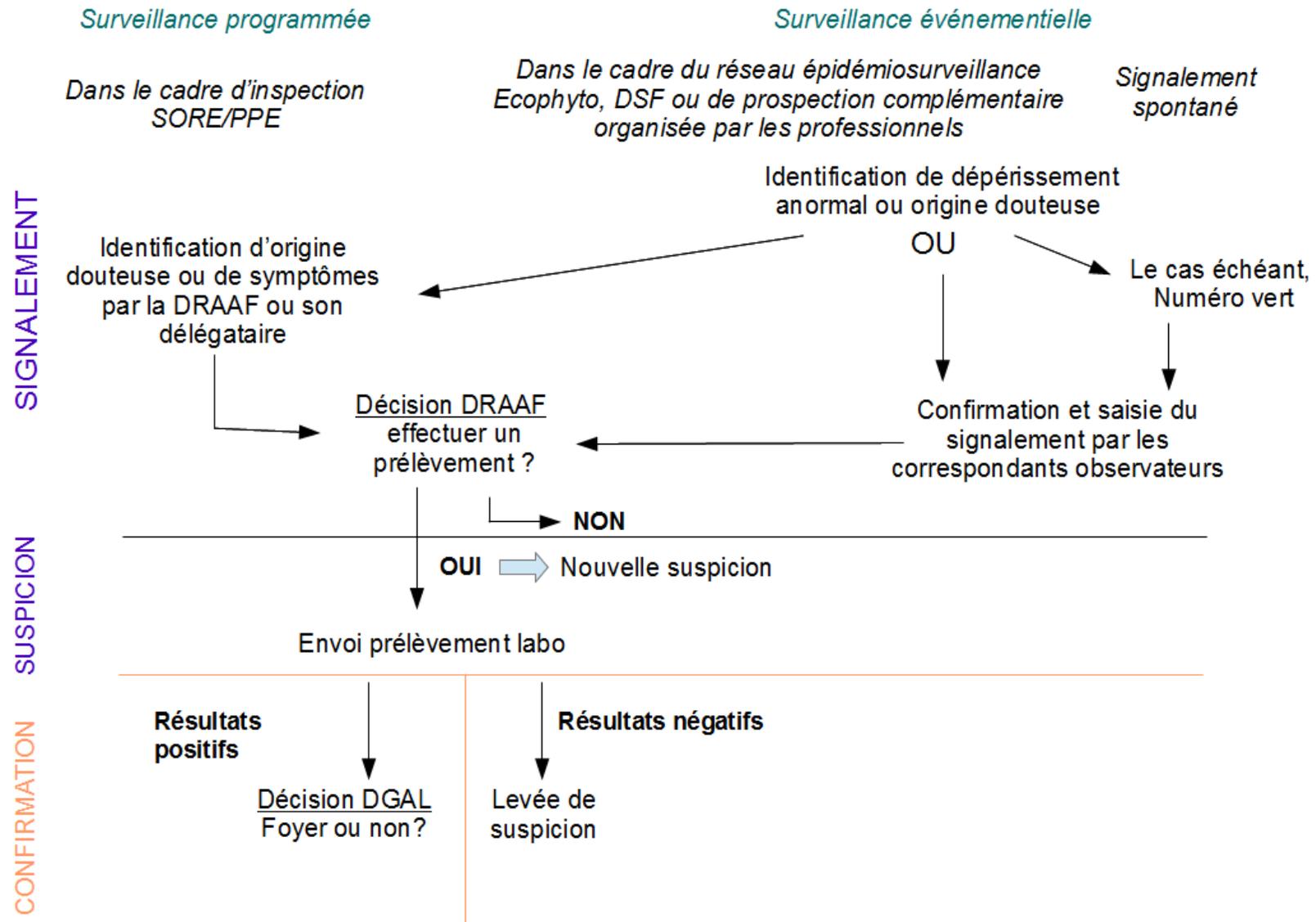




MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Un exemple de surveillance combinant plusieurs dispositifs

Schéma général d'un signalement dépérissement anormal / *Xylella fastidiosa*



Pourquoi une plateforme ?

- Collégialité des discussions, et expertise collective
- Apports méthodologiques aux gestionnaires des dispositifs
- Retour d'information aux membres de la plateforme, avant valorisation large
- Amélioration de la connaissance et de sa diffusion (*par exemple, cartographies valorisant les résultats de la surveillance issue de plusieurs dispositifs*)
- Identification de besoins de développement de méthodes analytiques / de questions de recherche pour améliorer la surveillance





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Principes généraux complémentaires :

- Chaque dispositif a vocation à continuer à exister avec son pilotage et ses règles propres.
- Les réflexions au sein de la plateforme doivent pouvoir alimenter celles en CNOPSAV et dans les groupes qui en dépendent, et réciproquement.
- L'implication de l'Etat (pilotage, financement) dépend de la catégorie du danger sanitaire concerné, ainsi que des obligations réglementaires.



Quelle mission ?

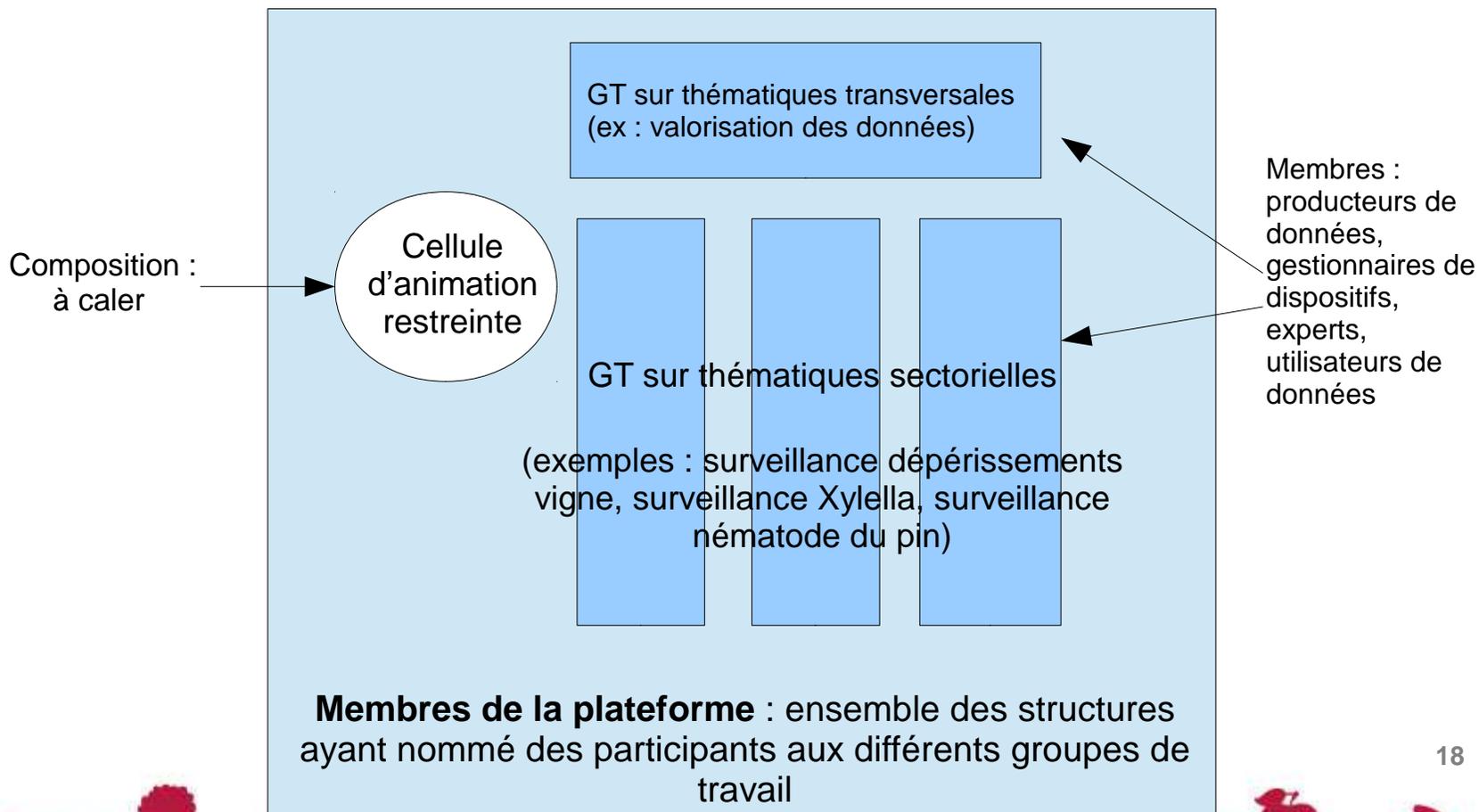
- mission : appui méthodologique aux gestionnaires des dispositifs, notamment :
 - proposer protocoles de surveillance (création ou modification),
 - évaluation des dispositifs,
 - appui pour l'exploitation des données obtenues,
 - travailler à interopérabilité des bases de données (dans un 2d temps)



Quel fonctionnement, quelle composition ?

Modalités de gouvernance (en particulier : choix des thématiques, modalités échanges de données , ...)
« Comité de pilotage » : mission, composition

A définir courant 2016, sera présenté en CNOPSAV fin 2016



Récapitulatif calendrier de travail

- **Construction de la plateforme** (en particulier caler la gouvernance et le fonctionnement, les règles générales d'échange de données...)
→ courant 2016, objectif finaliser le schéma général d'ici un an.
- **Groupes de travail lancés ou en cours :**
 - Suivi des dépérissements de la vigne : 1 réunion tenue
 - Surveillance Xylella : lancement janvier 2016
 - Surveillance nématode du pin : objectif lancement 1^{er} semestre 2016





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Merci

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr



20